

États étrangers, pour armer des Vaisseaux en guerre & courir la mer sous leur Bannière, si ce n'est par notre permission Royale. Il n'est sorti de France aucun Vaisseau pour faire la course en faveur du Roi d'Espagne ; tous ceux qui se trouvent au service de ce Monarque, sont de ses Domaines & de ses Ports : La République, amie de l'Espagne aussi bien que de l'Angleterre, a des Traités avec S. M. Cath. lesquels s'observent réciproquement : L'Angleterre en a de pareils avec le Portugal ; cependant les Ports de cette dernière Couronne voyent presque tous les jours arriver des prises que les Espagnols ont faites sur les Anglois ou les Anglois sur les Espagnols. L'Angleterre ne s'en plaint point à la Cour de Lisbonne. La même chose arrive dans tous les Ports d'Italie : Il n'y a qu'ici où son Ambassadeur voudroit persuader à L. H. P. que leur dernière résolution ne s'accorde pas avec le Traité d'Utrecht, dont cependant l'article XXL porte en propres termes : Que les Navires de guerre desdits Seigneurs Roi & Etats Généraux, & ceux de leurs Sujets, qui auront été armés en guerre, pourront, en toute liberté, conduire les prises qu'ils auront faites sur leurs ennemis, où bon leur semblera, sans être obligés à aucuns droits des Amirautes ou de l'Amirauté, ni à aucun autre. On ne la se pas de qualifier la conduite des légitimes Armateurs Espagnols, d'insolence avidité de Brigands. Il y auroit plus d'équité à s'en prendre aux Vaisseaux Anglois, au milieu desquels passent courageusement les Armateurs Espagnols, jusqu'à la vûe des Places de l'Angleterre. Le soussigné Ambassadeur a averti les Armateurs de sa Nation de se dispenser d'entrer dans les Ports de la République, non pas par les motifs que voudroit insinuer l'Ambassadeur Britannique, mais uniquement pour ne causer aucun dérangement